



Ville de Cerny

Extrait du registre des arrêtés

Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 📧 @mairie@cerny.fr

ARRÊTÉ N° 2020-II-86– 5.4

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS

À MADAME CYNTHIA TRIMBOUR,

Conseillère municipale

Le Maire de la commune de Cerny,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 modifié,
VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 30,
Vu l'arrêté n° 2020-I-101 – 5.4 du 4 juin 2020 portant délégation de fonctions à Madame Sylvie BARBERI, 4^{ème} adjointe,
Considérant la nécessité, pour le bon fonctionnement des services, en son absence ou en cas d'empêchement, de donner délégation à un membre du Conseil municipal,

ARRÊTE

- Article 1^{er} : A compter du 2 novembre 2020, Madame Cynthia TRIMBOUR, conseillère municipale est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans le domaine de **la communication en l'absence de Madame Sylvie BARBERI**. Elle exercera toutes les fonctions inhérentes au suivi des affaires s'y rapportant pour lesquelles elle a, en outre, délégation de signature.
- Article 2 : La signature des pièces et actes pour lesquels délégation a été donnée devra être précédée de la formule suivante : « Par délégation du Maire, en l'absence de Madame Sylvie BARBERI ».
- Article 3 : La Directrice générale des services et la Trésorière de la commune sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des actes administratifs.
- Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-Préfet.



Fait à Cerny, le 3 novembre 2020
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny